

le raton laveur, le vison, la martre, la loutre, la mouffette, le rat musqué et le castor. Voir pages 280-281 ce qui concerne l'élevage des animaux à fourrure au Canada.

Conservation.—La conservation de la vie sauvage au Canada a fait l'objet de l'action gouvernementale, qui organisa en 1916 le Conseil consultatif de la protection de la vie sauvage, chargé de coordonner les efforts des différents organes administratifs de la Puissance à qui incombe ce soin. La stricte application de la loi sur le gibier du Nord-Ouest et de la loi sur les oiseaux migrateurs sont les principaux objets de sa sollicitude; en outre, le Conseil étudie tous les problèmes touchant à la protection et à la meilleure utilisation des animaux à fourrure, du gros gibier, des mammifères et des oiseaux, gibier à plume, oiseaux insectivores ou autres. Les fonctions des membres de ce Conseil sont purement honorifiques et depuis sept ans qu'il existe, il n'a absolument rien coûté.

Dans toutes les parties de la Puissance, la chasse aux animaux à fourrure est réglementée et la plupart des espèces sont protégées pendant certaines saisons. Lorsqu'une espèce est en danger d'extermination on en interdit la chasse pendant une période déterminée. Ceux qui se livrent à la traite ou au négoce des pelleteries sont tenus d'être munis d'une patente spéciale; ils doivent mensuellement, puis annuellement, faire un rapport aux autorités provinciales. Quelques-unes des provinces imposent un droit régalien sur les pelleteries et exigent l'apposition d'une marque sur les peaux par un garde-chasse ou autre fonctionnaire.

Dès 1881, les recensements décennaux ont fourni des indications sur la valeur de la production des pelleteries brutes au Canada; en 1880, elle était de \$987,555 et en 1910 de \$1,927,550. En 1920, le Bureau Fédéral de la Statistique inaugura son investigation annuelle auprès des négociants en fourrures; la valeur des pelleteries achetées soit aux trappeurs, soit aux éleveurs, pendant la saison 1919-20 s'est élevée à \$21,387,005. Ce chiffre ne doit pas être considéré comme représentatif de la production d'une année, car au commencement de cette saison les prix étaient excessivement élevés.

Production actuelle.—La production totale des fourrures canadiennes en 1920-21 fut évaluée à \$10,151,594 et celle de 1921-22 à \$17,438,867. Pendant les années 1920 et 1921, la valeur des pelleteries vendues par les éleveurs atteignit respectivement \$388,335 et \$626,900¹; la plus grosse partie de cette somme est représentée par le renard argenté, qui, ayant plus de valeur et se domestiquant plus aisément, s'élève avec plus de facilité. Le tableau 1 contient la statistique du nombre et de la valeur des pelleteries produites dans les provinces en 1920-21 et 1921-22; quant au tableau 2, il répète les mêmes informations pour 1921-22 et y ajoute la valeur moyenne de chacune des pelleteries, tant en 1920-21 qu'en 1921-22.

1.—Nombre et valeur des pelleteries achetées des trappeurs et des fermes d'élevage par les commerçants, exercices terminés le 30 juin 1920, 1921 et 1922.

Provinces.	Nombre des pelleteries.		Valeur des pelleteries.	
	1920-21.	1921-22.	1920-21.	1921-22.
Ile du Prince-Edouard.....	5, 678	7, 167	\$ 256, 137	\$ 448, 786
Nouvelle-Ecosse.....	53, 051	52, 472	112, 948	188, 887
Nouveau-Brunswick.....	32, 858	52, 214	72, 500	162, 421
Québec.....	374, 167	402, 799	2, 061, 853	3, 326, 626
Ontario.....	739, 113	1, 101, 556	3, 048, 815	4, 959, 492
Manitoba.....	505, 177	643, 299	1, 055, 865	1, 690, 278
Saskatchewan.....	341, 839	798, 066	717, 149	1, 679, 812
Alberta.....	539, 832	682, 266	1, 087, 164	1, 377, 139
Colombie Britannique.....	120, 499	283, 867	507, 134	1, 568, 009
Yukon.....	16, 125	69, 796	78, 189	203, 402
Territoires du Nord-Ouest.....	208, 068	273, 288	1, 153, 840	1, 834, 015
Canada.....	2,936,407	4,366,790	10,151,594	17,438,867

¹De plus amples détails sur l'élevage des animaux à fourrure se trouvent dans ce volume; ce sujet forme l'une des subdivisions de la production agricole.